

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

**CIRCULAIRE 138-16**  
**Le 1 novembre 2016**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL**  
**Pacific Exploration & Production Corporation (PRE)**  
**Plan d'arrangement**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Pacific Exploration & Production Corporation (« Pacific Exploration ») a fourni une mise à jour le 1 novembre 2016 par rapport à son plan de compromis et d'arrangement (le « Plan ») annoncé précédemment dans le cadre de son opération de restructuration globale (« la Transaction »).

Dans la dernière nouvelle, l'entreprise a annoncé que toutes les conditions qui précédaient la réalisation de la transaction ont été satisfaites ou sont sur le point d'être satisfaites, sauf pour une condition qui a été exigée le 10 juin 2016 par la surintendance des sociétés colombienne. En lien avec cette exigence, la compagnie a soumis une demande et attend encore la décision.

Pacific Exploration a annoncé que ses actions ordinaires seront, conformément aux modalités du Plan, consolidées sur la base d'une action post-consolidée (« La NOUVELLE action ») pour 100,000 actions ordinaires de la société en circulation immédiatement avant la mise en œuvre du Plan et que toute fraction d'action ordinaire sera arrondie à la baisse au nombre entier le plus proche, sans considération à cet égard. Par conséquent, toute personne qui détient moins de 100,000 actions ordinaires de Pacific Exploration cessera d'être un actionnaire de la société suite à la mise en œuvre du Plan.

Selon les modalités de cette entente, les actionnaires de PRE recevront un montant en espèces pour chaque fraction d'action ordinaire de la société.

La date d'entrée en vigueur du Plan est le 2 novembre 2016 et La NOUVELLE action devrait être cotée à la Bourse de Toronto le 3 novembre 2016.

Après la date effective, la fonction auto-exercice ne sera pas disponible. Seuls les exercices manuels seront disponibles et devront être traités manuellement par les membres de la CDCC.

**Tour de la Bourse**

---

**Pacific Exploration & Production Corporation (PRE)****CDCC - Détails du rajustement :**

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de l'Ancienne PRE seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :**                      **Le 2 novembre 2016**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :**        **PRE2**
- **NOMBRE DE CONTRATS :**        **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :**                **100**
- **PRIX DE LEVÉE :**                    **Inchangés**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :**                    **Un montant en espèce pour les actions et pour les fractions d'action ordinaire équivalent au prix de La NOUVELLE action divisé par 1000**
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :**                    **Les limites de position et de levée resteront inchangées à 25 000 Contrats**
- **CUSIP :**                                **NOTACUSIP**

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

**Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le rajustement de contrat et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options PRE seront transférées à la classe d'options PRE2 qui constitue le nouveau livrable. Veuillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries existantes qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas rajustées.

<b>Pacific Exploration &amp; Production Corporation</b>		
<b>Prix de levée actuels</b>	<b>Symbole de la classe actuel</b>	<b>Nouveau symbole de la classe</b>
2,50 \$	PRE	PRE2
3,00 \$	PRE	PRE2
4,00 \$	PRE	PRE2
5,00 \$	PRE	PRE2
6,00 \$	PRE	PRE2
7,00 \$	PRE	PRE2
8,00 \$	PRE	PRE2
9,00 \$	PRE	PRE2
10,00 \$	PRE	PRE2
11,00 \$	PRE	PRE2
12,00 \$	PRE	PRE2
13,00 \$	PRE	PRE2
14,00 \$	PRE	PRE2
15,00 \$	PRE	PRE2
16,00 \$	PRE	PRE2
17,00 \$	PRE	PRE2
18,00 \$	PRE	PRE2
19,00 \$	PRE	PRE2
20,00 \$	PRE	PRE2
21,00 \$	PRE	PRE2
22,00 \$	PRE	PRE2
23,00 \$	PRE	PRE2
24,00 \$	PRE	PRE2
25,00 \$	PRE	PRE2
26,00 \$	PRE	PRE2

**Exemple numérique****LIVERABLE**

Pour une position de **X** contrats d'option PRE2, le livrable sera **X/1000** multiplié par la valeur de La NOUVELLE action conformément au Plan.

Pour une position de 1,400 contrats d'option PRE2, le livrable sera 1.4 multiplié par la valeur de La NOUVELLE action. De même, pour une position de 600 contrats d'option PRE2, le livrable sera 0.6 multiplié par la valeur de La NOUVELLE action.

Toute fraction d'action inférieure à 0.01 dollars sera arrondie à la hausse à 0.01 dollars.

### **LIQUIDITÉ (moneyness)**

La liquidité de l'option sera déterminée comme suit :

la valeur de La NOUVELLE action/100000 < prix d'exercice → l'option d'achat est en dehors de la monnaie et l'option de vente est dans la monnaie.

la valeur de La NOUVELLE action/100000 > prix d'exercice → l'option d'achat est dans la monnaie et l'option de vente est en dehors de la monnaie.

---

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Luc Fortin  
Président et chef de la direction par intérim